

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 9 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

- **Recensement de la population programmée en février 2025.**

Délibération pour : Désignation d'une coordinatrice.

Proposition : Mme Françoise Le Belleguic.

Désignation d'un agent recenseur.

Proposition : Mme Dominique Thomasse.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Rythmes scolaires** : renouvellement du régime dérogatoire à la semaine de 4,5 jours.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Renouvellement de la convention avec la fourrière :**

Le Passage - Langoat.

Montant annuel : 1 105 € TTC.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Participation de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques.**

Proposition de prise en charge par la commune à hauteur de 100 %. (actuellement prise en charge à 50 %).

But : Favoriser le signalement des nids et la campagne de destruction et éviter d'impacter financièrement les usagers.

Pour mémoire : L'aide de Lannion Trégor Communauté a été supprimée en 2023.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Convention avec la ville de Plestin les Grèves pour travaux de voirie.**

Renouvellement de la convention avec la Commune de Plestin les Grèves pour des travaux de voirie, de fauchage et de TP. Convention conclue pour 2 ans et reconduite tacitement pour une période d'un an.

Autoriser le maire à signer la convention.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Subventions 2024.**

Délibération.

Vote : Unanimité pour chacune des subventions

- **Réflexion sur les prévisions budgétaires travaux d'investissement et travaux de fonctionnement 2024.**

- Etude ancienne école par la SEM ou la SPLA de LTC

- Changement de la téléphonie à la Mairie.

- Chaudière Mairie, école, garderie.

- Vidéoprojecteur fixe salle Steredenn

- Ancienne poste – réfection pignon nord : 14 162,98 € TTC

- Porte de ventilation de la crypte église : 1 897,70 € TTC

- Travaux de réfection de la berge à Milin ar Stang : 3 306 € TTC.

- Rénovation éclairage public SDE : 15 foyers LED sur poteaux béton 13 600 € TTC après subvention SDE reste à charge 6 086,43 €.TTC

- Etude architecturale structure du chevet de l'église. Cabinet Ylex : 46 013 €TTC

- Four salle 10 000 €

- Salle Steredenn travaux de peinture du hall (fonctionnement) : 3 236,75 € TTC

- Devis Voirie PATA (en fonctionnement) 18 682,45 € TTC

- Travaux élagage arbres en cours (fonctionnement) environ 10 000 €

Vote des subventions 2024
Subventions 2024

HENCHOU DON 1 000 €	
SOCIETE DE CHASSE 300 €	
RIMAT 2 300 €	
FNACA 60 €	
SNSM 60 €	
LA PIERRE LE BIGAUT 200 €	
FRANCE ADOT 60 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER 60 €	
Association des donneurs de sang 60 €	
NAFSEP (sclérose en plaques) 60 €	
PROTECTION CIVILE 60 €	
UNION OFFENSIVE DU TREGOR 250 €	
RUGBY KREIZ TREGER 60 €	
ENTENTE DE BEG AR C'HRA 250 €	
Regroupement féminin du Guic 60 €	
ELEVES EN APPRENTISSAGE CMA 3 apprentis x 100 € = 300 €	
Association Sportive du collège du Penker Plestin 60 €	
LANVELLEC EN FETE pas de demande	
COMITE DES FETES pas de demande	
CLUB AVEL DRO pas de demande	
CLUB DE GYM pas de demande	
Sauvegarde chapelle de St Carré pas de demande	
Petit Théâtre de Lanvellec pas de demande	
AMICALE LAIQUE pas de demande	
APE pas de demande	
Rondes Vilains (club de danses médiévales) pas de demande	
Montant total des subventions 5 200 €	
Vote : Unanimité	

Les associations ne demandant pas de subvention remercient la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Steredenn et divers locaux lors de leurs manifestations, réunions et ateliers tout au long de l'année.

- **Questions diverses.**

- **Attribution de la prime de pouvoir d'achat à l'ensemble du personnel communal.**
Selon les critères de salaire annuel les montants peuvent varier du maxi de 800 € pour les salaires inférieurs à 23 700 € à 300 € pour les salaires plus élevés jusqu'à 39 000 €. Au delà aucune attribution possible. Critères auxquels on ne peut pas déroger.

Attribution de la prime de pouvoir d'achat à hauteur de 100 %.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Travaux de réfection de la berge Milin ar Stang suite à la tempête Ciaran.**

Devis Le Grand TP : 2 755 € HT / 3 306 € TTC.

Délibération

Vote : Unanimité

- **Devis voirie PATA (Point à temps automatique) par Lannion Tregor Communauté**

Montant : 18 682,45 €

Avis du conseil : Unanimité

- **Participation aux frais de scolarité pour les écoles Diwan.**

Proposition de participation pour les élèves scolarisés à Diwan (1 à Plounevez et 2 à Loguivy les Lannion) de 440 € par élève.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Annulation délibération relative à la demande de participation de l'école bilingue de Louargat (à la demande de la Préfecture).**

- **Proposition de motion du conseil municipal concernant le service d'accueil des urgences de l'hôpital de Lannion-Trestel.**

Avis du conseil :

Vote d'adoption de la motion : Unanimité

- **Cabinet infirmier :** Départ de Mme Nadine Hellequin au 31 mars 2024. Reprise de la totalité du loyer par Mme Alexandra Millaud : 100 €/mois.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Commission des impôts locaux le 26 mars 2024 à 14 h 30**

Membres : Titulaires : Sylvie Viennet (absente), Yves Le Jeune, Laurence Guilloux (absente), Mickaël Rota, Jean Yves Le Coat, Yves Allain.

Suppléants par ordre de nomination : Annie Le Jeune, Jean Le Foll ou Marion Horn.

- **Date vote des budgets communaux : vendredi 29 mars 2024 à 18 h.**

- **Date vote des budgets CCAS et Foyer Logement : vendredi 15 mars 2024 à 18 h.**

